

Les campagnols ont le champ libre

C'est la dernière année d'utilisation de la "bromadiolone".

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a décidé de retirer l'autorisation de mise sur le marché de ce produit destiné à lutter contre le campagnol terrestre.

Pour lutter contre ce nuisible, les Jardiniers/Agriculteurs ont pris l'habitude d'utiliser la bromadiolone.

Ce produit chimique est très efficace, mais aussi très dangereux.

C'est pourquoi l'ANSES, autorité sanitaire réglementaire, a décidé de retirer la mise sur le marché de ce produit, un an plus tôt que prévu. En effet, selon une directive européenne, la bromadiolone devait être interdite dès 2022.

Elle le sera dès le 1er janvier 2021.

Edmond Puyraud